

MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES**
de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

1 Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

2 Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

3 Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale)
éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements
ET d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

4 Odorat ou goût perturbé.

Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant.
Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.



MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES**
d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?

Mon enfant est
en maternelle.

Mon enfant est
en primaire
ou secondaire.

 Vous devez contacter le médecin
traitant qui évaluera s'il est nécessaire
de réaliser un test.

Pas de test **sauf si**
votre enfant doit être
hospitalisé ou s'il vit
avec une personne qui
risque de développer
des complications du
COVID-19.

Le médecin
pense que votre
enfant a peut-
être contracté
le COVID-19.
Un test est
effectué.

Le médecin pose un
autre diagnostic. Pas de
test. Votre enfant peut
retourner à l'école dès
que son état de santé
s'est amélioré et que le
médecin l'autorise.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à
l'école dès que son état de santé
s'est amélioré et que le médecin
l'autorise.
Un certificat médical pour justifier
l'absence est nécessaire à partir de
5 ans.

Votre enfant doit rester à la maison.
Il pourra retourner à l'école 7 jours après le
début des symptômes s'il n'a pas de fièvre
et aucun autre symptôme pendant les 3
derniers jours avant son retour.
Un certificat médical pour justifier l'absence
est nécessaire.

MON ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF

Que faire si mon enfant a été en contact avec une

PERSONNE POSITIVE AU SEIN DU FOYER FAMILIAL ?

Mon enfant est en maternelle.

Pas de test.



Votre enfant n'a pas de symptôme et la personne positive peut être isolée des autres membres du foyer : l'enfant peut retourner à l'école 7 jours après le dernier contact avec la personne infectée.

Votre enfant n'a pas de symptôme et reste en contact avec la personne positive (ex: un parent est positif): votre enfant pourra retourner à l'école 7 jours après que la personne infectée ait été autorisée à mettre fin à l'isolement à domicile (donc après 14 jours).

Si votre enfant développe des symptômes pendant la quarantaine, il est considéré comme positif. Il peut revenir à l'école au plus tôt 7 jours après le début des symptômes, à condition qu'il n'ait pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.

Mon enfant est en primaire ou secondaire.

Votre enfant doit rester en quarantaine pendant au moins 7 jours. Il sera testé à partir du 5ème jour après le dernier contact à risque.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à l'école, 7 jours après le dernier contact à risque. Aucun certificat d'autorisation de retour à l'école n'est nécessaire.

Votre enfant doit rester à la maison.

S'il n'a pas de symptôme, il pourra retourner à l'école après 7 jours de quarantaine à partir de la date de prélèvement du test.

S'il développe des symptômes pendant la quarantaine, il ne peut revenir à l'école que 7 jours après le début des symptômes, s'il n'a pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.



La semaine qui suit la quarantaine, vous devez rester vigilant et surveiller l'apparition de symptômes, appliquer des mesures d'hygiène strictes et limiter les autres contacts tels que les activités extra-scolaires, contacts avec les personnes fragiles (par ex. les grands-parents, etc.).

MON ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF

Que va faire l'école si mon enfant a été en contact avec un
CAMARADE DE CLASSE TESTÉ POSITIF ?

Mon enfant est en
maternelle ou
en primaire.



Mon enfant est
en secondaire.



Sa classe est considérée à faible risque, votre enfant peut continuer à aller à l'école. Vous devez surveiller l'apparition de symptômes pendant 14 jours.

Votre enfant peut continuer à aller à l'école sauf s'il a été en contact étroit (moins de 1,5m pendant plus de 15 minutes et sans port adéquat du masque) avec l'élève testé positif. Dans ce cas, il est en quarantaine pendant 7 jours (à partir du dernier contact rapproché) et sera testé à partir du 5ème jour.

Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête après 7 jours.

Si le test est positif, votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école 7 jours après le début des symptômes s'il n'a pas de fièvre et aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours avant son retour. Un certificat médical pour justifier l'absence est nécessaire.



Si votre enfant développe des symptômes pendant les 14 jours, vous devez le garder à la maison et contacter votre médecin traitant.

UN ENSEIGNANT OU UN ENCADRANT A ÉTÉ TESTÉ POSITIF

Que va faire l'école de mon enfant si un enseignant ou un encadrant a été testé positif ?

Le membre du personnel enseignant en maternelle



S'il s'agit de l'institutrice, l'école considère automatiquement qu'il a eu des contacts étroits avec les élèves de la classe.

Tous les enfants de la classe sont en quarantaine pendant 7 jours (à partir du dernier contact rapproché).

Si la distance physique (1,5 m) n'a pas été respectée avec un élève pendant plus de 15 minutes, celui-ci doit être mis en quarantaine (à partir du dernier contact rapproché avec l'enseignant ou l'encadrant) et testé à partir du 5ème jour.

Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête 7 jours après le dernier contact à risque. Si le test est positif, la recherche de ses contacts à risque sera effectuée. La personne positive doit rester isolée pendant 7 jours à compter de la date de prélèvement du test.

Pour les autres encadrants (qui ne passent pas la journée dans la classe), une analyse de la situation identifiera les contacts étroits. Seuls ceux-ci seront mis en quarantaine.

Le membre du personnel enseignant en primaire



En primaire, si l'enseignant ou l'encadrant a respecté la distanciation physique (1,5m) avec les élèves.

Ni test, ni quarantaine ne sont nécessaires. Vous devez surveiller l'apparition de symptômes pendant 14 jours.

Si la distance physique (1,5 m) n'a pas été respectée avec un élève pendant plus de 15 minutes et que le masque n'a pas été porté de façon adéquate, l'élève doit être mis en quarantaine (à partir du dernier contact rapproché avec l'enseignant ou l'encadrant) et testé à partir du 5ème jour.

Le membre du personnel enseignant en secondaire



En secondaire, si l'enseignant ou l'encadrant a respecté la distanciation physique (1,5m) avec les élèves et/ou a porté le masque de façon adéquate.